[2005]

Avec les socialistes de toute l'Europe,
dites «oui» au traité constitutionnel !





Notre Oui est franc

se situe par rapport au seul enjeu : est-ce qu'il y aura demain pour l'Europe un traité constitutionnel ? S'il n'y en a pas, alors nous aurons une Europe réduite au Traité de Nice, une Europe en panne, une Europe en crise à partir de laquelle rien ne sera possible pour l'avenir.

Notre Oui est clair

et nous ne faisons aucune confusion :

Ni sur les enjeux. Le seul sujet de la consultation référendaire, c'est le Traité constitutionnel, et en aucune manière la Turquie ou tel ou tel pays candidat à l'Union européenne. Le referendum ne porte pas davantage sur la politique gouvernementale.

Ni sur le moment. Il y a un grand mécontement dans le pays - c'est le rôle du Parti socialiste de mener une opposition forte, mais le temps de l'alternance est pour 2007.

Ni confusion non plus par rapport à la politique de la Commission européenne. C'est un fait, la gauche n'est pas actuellement majoritaire au Parlement à la Commission et aux Conseils européens. Mais faudrait-il pour cela condamner l'Europe ?

Notre oui est socialiste

Les socialistes ont arraché de nombreuses avancées dont ils peuvent être fiers.
C'est donc un Oui, socialiste et nous faisons campagne avec tous les socialistes et sociaux-démocrates d'Europe.

Pour préparer un avenir meilleur, il faudra sanctionner le gouvernement de droite. Ce moment viendra en 2007.

D'ici là il faut avoir une Europe en marche car il ne peut pas y avoir de changements profonds sans partenaires, dans une Europe en panne.




Franchement, OUI !

Les raisons du « oui » sont fondées sur des réponses claires à des questions essentielles :

Le traité constitutionnel est-il le plus progressiste des traités européens ?

OUI Par rapport aux traités antérieurs, tout ce qui est nouveau est positif et il n'y a aucun recul à déplorer. Certes, le traité n'est pas« idéal », mais un traité européen est toujours le fruit d'une négociation entre Etats membres.

Le traité constitutionnel a le soutien de l'unanimité des partis socialistes et sociaux-démocrates européens, comme le soutien de la Confédération européenne des syndicats. Tous les syndicats des pays entrants votent pour le traité car ils y voient un point d'appui pour faire avancer leurs droits sociaux.

Le traité constitutionnel est-il le plus social des traités européens ?

OUI
- Force juridique donnée à la Charte européenne des droits fondamentaux,
- Reconnaissance des partenaires sociaux à travers l'instauration d'un sommet social annuel pour la croissance et l'emploi,
- Introduction, dans les objectifs de l'Union, de l'économie sociale de marché, du plein emploi, du progrès et de la justice sociale, de la lutte contre l'exclusion sociale, de l'égalité femmes/hommes, du développement durable etc.
- Institution d'une clause sociale qui garantira, y compris par les tribunaux, une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion, un niveau élevé d'éducation et de formation, la protection de la santé.
- Le traité facilite la formation d'une avant-garde dans les domaines sociaux et économiques avec les pays volontaires pour aller plus vite et plus loin dans tous les domaines.

Le traité constitutionnel donne-t-il la priorité à l'emploi ?

OUI Pour la première fois, le plein emploi est un objectif clair et affiché. La « Constitution européenne » crée, en face de la Banque Centrale Européenne (BCE), un gouvernement économique ; le premier à se plaindre de cette évolution a été Jean-Claude Trichet, gouverneur de la BCE. C'est bon signe...
Les pays non-membres de l'Euro ne pourront pas bloquer les initiatives des 12 de la zone Euro.

Le traité constitutionnel reconnaÎt-il les services publics ?

OUI Pour la première fois est reconnue une base juridique pour les services publics. Les Etats membres pourront financer leurs services publics en dérogation aux règles de la concurrence. La défense des services publics, c'est d'abord une politique de l'Etat, un choix de solidarité territoriale et un engagement budgétaire pour assurer leur présence.

Le traité constitutionnel est-il le plus démocratique des traités européens ?

OUI
- Extension des pouvoirs du Parlement européen (co-législateur à égalité avec le Conseil européen dans 80 domaines, pouvoirs budgétaires égaux à ceux du Conseil).
- Droit de contrôle sur les législations européennes accordé aux parlements nationaux pour faire respecter les compétences des Etats membres.
- Election du président de la Commission par le Parlement européen en fonction du résultat des élections européennes.
- Responsabilité de l'euro est confiée à un gouvernement économique et ne relève plus seulement de la Banque centrale européenne.
- Nomination d'un ministre européen des Affaires étrangères qui exprimera la parole commune des Européens sur la scène internationale.
- Application de la majorité qualifiée dans 20 nouveaux domaines.
- Introduction de mécanismes de démocratie participative avec le droit de pétition reconnu aux citoyens de l'Union pour faire voter une loi européenne.

Le traité constitutionnel reconnaÎt-il le caractère laïque de l'Europe ?



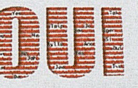
Comme l'a confirmé notre conseil constitutionnel, le traité autorise chaque Etat à 3 appliquer ses propres lois. La loi sur les signes religieux à l'école ne pourra pas, par exemple, être remise en cause. Le sort qui a été réservé récemment au commissaire Buttiglione témoigne bien de cet état d'esprit et de cette vigilance des Européens.

Le traité permettra-t-il une Europe plus forte face aux Etats-Unis ?



L'Europe s'est construite d'abord autour d'un marché commun puis d'une monnaie unique. Elle est une puissance économique incontestable ; elle n'est pas une puissance politique. Son élargissement à 25 exige de la doter de mécanismes de décisions plus clairs et plus simples, au moment où la réélection de Bush confirme la volonté des Etats-Unis de décider seuls du sort du Monde.
Dire « non» aujourd'hui, c'est paralyser durablement la construction européenne et briser le lien qui nous unit aux autres Européens.

Le traité constitutionnel est-il révisable ?



- Le traité constitutionnel est un traité comme les autres. Du traité de Rome au traité de Nice, c'est la règle de l'unanimité qui s'est toujours appliquée. Jamais elle n'a empêché l'Europe de progresser par bonds successifs.
- Si le traité constitutionnel était repoussé, c'est le traité de Nice qui s'appliquerait et c'est à l'unanimité qu'il devrait être renégocié dans des conditions bien plus défavorables.
- Le traité constitutionnel introduit des dispositions nouvelles qui rendront la révision plus facile que par le passé.

Le traité constitutionnel permet-il de mener une politique de gauche ?



Les partisans du « non» prétendent, à tort, que le traité constitutionnel serait un «carcan» qui interdirait la conduite d'une politique de gauche. Rien n'est plus faux.
Pas une ligne, pas un mot qui interdise à un gouvernement ou à l'Union européenne de conduire une politique de gauche.
Les gouvernements nationaux qui ont le courage de conduire une politique de changement ne sont pas entravés par l'Union européenne.
L'Union européenne n'a pas empêché le gouvernement Jospin de voter la CMU, les 35 heures, l'APA, etc.
Demain, si la gauche européenne remporte les élections, elle disposera, avec ce traité européen, de plus de moyens afin d'agir pour plus de justice et de progrès social.

COUPON À DÉCOUPER ET À RETOURNER À LA FÉDÉRATION DE PARIS DU PARTI SOCIALISTE



Fédération de Paris
du Parti Socialiste
5bis rue de Rochechouart
75009 Paris
Tél. 01 42 80 64 40
Fax 01 42 82 99 32
federation@ps-paris.org
www.ps-paris.org

❑ Je veux plus de renseignements sur les activités du PS
❑ Je souhaite devenir sympathisant
❑ J'aimerai devenir adhérent du Parti socialiste

NOM : .... Prénom : ....
Adresse: ....
CP : .... Ville : ....
Tél. .... Courriel : .... Mobile : ....

Les impasses du Non

Le Non au traité constitutionnel permettrait-il de freiner la commission Barroso dans ses projets de directives ?

La Commission Barroso, le Conseil et le Parlement européens appliquent une politique de droite. Quel que soit le traité, leur intention demeurera la même.
C'est d'ailleurs sous l'empire de l'actuel traité de Nice que se discute la fameuse directive Services dite "Bolkestein". Si les services publics sont concernés, c'est qu'il n'existe pas actuellement de véritable reconnaissance des services publics, alors que le Traité constitutionnel prévoit lui qu'une loi-cadre européenne puisse être votée pour permettre que « ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions ».
Aujourd'hui, les libéraux cherchent à prendre les Européens de vitesse en faisant adopter une directive contraire sur de très nombreux points aux principes contenus dans le Traité constitutionnel.
Ce serait paradoxal qu'au nom de la défense des services publics, les Français votent contre le traité qui justement va enfin leur donner un statut et donc une protection.

Le Non au traité permettrait-il de solder la question turque ?

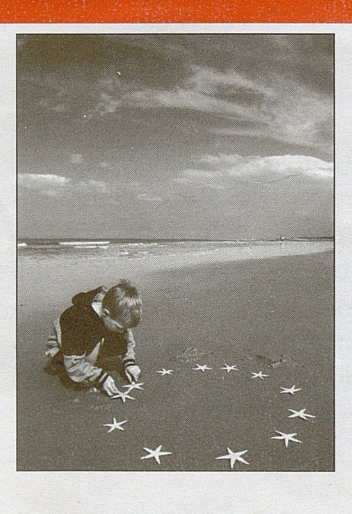
Les négociations d'adhésion avec la Turquie sont totalement déconnectées de la discussion du traité constitutionnel. Pas une ligne, pas un mot sur cette question dans le traité. Il n'interdit, ni n'autorise quoi que ce soit.
Si les Européens décident d'en rester au traité de Nice, la Turquie, pourra aussi bien adhérer que les 10 derniers pays entrants.
Si les Français disent oui au référendum, ils ne seront pas pour autant écartés de la discussion sur l'élargissement à la Turquie puisque cette ratification doit obligatoirement être adoptée par référendum.
Rappelons enfin que cette discussion est totalement prématurée puisque la question de l'éventuelle adhésion de la Turquie ne se posera pas avant 10 ans. Entamer des négociations ne signifie en rien automaticité de l'adhésion. Si la Turquie ne respecte pas « l'acquis communautaire » et si les 25 ne ratifient pas son adhésion, elle ne pourra pas adhérer à l'Union Européenne.

Une crise ouverte par le « non » français permettrait-elle de renégocier un meilleur traité ?

La thèse de la « crise salutaire » est une illusion.
- Sur quel projet les partisans du « non de gauche» comptent-ils s'accorder avec les autres défenseurs du « non », en France comme en Europe, pour créer une alternative au texte actuel ?
- Avec qui les partisans du non veulent-ils s'allier ?
- Avec les souverainistes et les eurosceptiques ?
- Avec les partis socialistes, et sociaux-démocrates ? Mais ils sont unanimes à considérer le traité comme une avancée qu'il faut soutenir.
- Avec le mouvement social ? Mais la Confédération européenne des Syndicats (CES) vient de réaffirmer sans soutien au Traité constitutionnel.
- Avec Jacques Chirac ? Il ne saurait en être question.
- Avec le Parlement européen majoritairement à droite ? Illusoire.
- Au sein du Conseil européen dominé par 18 gouvernements conservateurs ou libéraux sur 25 ? Inimaginable.
- Avec la Commission dirigée par Barroso et dominée par les libéraux ? Impossible.

Ceux qui préconisent « une crise salutaire » ne parviennent pas à dire comment ils la dénoueraient.
Au mieux, nous reviendrions au traité de Nice ce qui serait un recul grave par rapport au traité constitutionnel.
Et au pire, nous aurions une négociation difficile pendant des années sous la pression des libéraux sans en connaître l'issue.
Le « non » ouvrirait une crise qui ne serait ni « salutaire » ni « salvatrice » mais régressive. Curieuse conception du progrès...

Pour un oui de combat



• L'Europe est le seul contrepoids politique à l'hyperpuissance américaine. L'élection de George W. Bush est un nouveau défi pour l'Europe. Nous devons le relever.

• Ce traité marque un progrès indéniable. Il est une étape importante de la construction de l'Europe. D'autres suivront.

• Voter « oui », c'est confirmer la dynamique européenne. C'est entretenir la chaîne de l'espérance qui fait que, depuis cinquante ans, l'Europe est le seul ensemble capable d'affirmer, pour lui et pour le reste du monde, un modèle social et de civilisation.
C'est poursuivre la plus belle aventure humaine de notre siècle.

Imp. Autographe/GP. Paris